

Objet : Eléments introductifs au Débat d'Orientation Budgétaire 2007

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les orientations que le Pays donnera à sa politique en 2007 et sur les années suivantes, s'inscrivent dans la charte de développement, et la mise en cohérence des politiques territoriales de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, dans la perspective des contractualisations 2007-2013 (Contrat de Pays, programme Leader).

Le Comité Syndical du Pays pourrait se fixer, pour cette deuxième année d'exercice, trois grandes orientations visant à asseoir son action territoriale :

- la mise en œuvre des outils d'intervention au service d'une politique territorialisée,
- la mise en œuvre, dans une cohérence territoriale globale, des missions d'ingénierie et d'assistance technique du Syndicat Mixte,
- la mise en place des dispositifs d'information et de communication du pays, sur ses missions et son action, en termes d'information interne et de communication externe.

I – LE PAYS, MOTEUR D'UNE POLITIQUE TERRITORIALE GLOBALE

La Charte de Développement du Pays Haut Languedoc et Vignobles, déclinée dans le Contrat de Pays, met en avant les quatre enjeux majeurs suivants :

- Assurer la meilleure qualité de vie possible à l'ensemble de la population,
- Soutenir l'activité économique et le développement des compétences au service de l'emploi
- Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement naturel et patrimonial,
- Développer et professionnaliser le tourisme.

L'action 2007 doit, en premier lieu, porter sur la préparation de la prochaine génération des contrats de Pays, par la définition d'un plan d'actions pluri-annuel, à partir des études préalables spécifiques menées en 2006 :

- passage à l'opérationnel en matière d'OPAH dès le deuxième trimestre 2007,
- arrêter un schéma territorial d'usage des technologies d'information et de la communication, à l'échelle du Pays, mettant en cohérence les différentes initiatives locales et départementales menées sur le territoire (cyberbases et LAM),
- mettre en œuvre le schéma territorial de développement touristique du Pays, associant les deux destinations touristiques inscrites au schéma départemental «Destination Haut Languedoc» et «Destination Vignobles»,
- coordonner les politiques locales en matière de services à la personne, en s'appuyant sur l'état des lieux réalisé en 2006,
- créer un dispositif de soutien au développement économique, à l'appui des entreprises et des porteurs de projets,
- initier une action au service de l'emploi, en portant un effort particulier sur la pluriactivité en milieu rural,
- améliorer l'environnement naturel et patrimonial notamment par le soutien aux Pôles d'Excellence Rurale « Couleurs de Pierre » et « Maison de la Nature et de l'Eau »...

Il convient également d'intensifier et d'étendre, à l'échelle du Pays, les actions structurantes menées sur des périmètres infra-Pays, en matière d'action culturelle (festivals de Pays), et de structuration et de communication touristique (balades vigneronnes, éditions, qualification, ...).

II – LE PAYS, OUTIL D'INGENIERIE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Au delà de l'action d'entraînement du Pays, impulseur de développement, il s'agit là de poursuivre l'action de proximité en accompagnement du développement local menée depuis plus de vingt ans par les Chartes intercommunales de Développement et d'Aménagement, auxquelles le Pays s'est substitué début 2006.

Le contenu de cette action porte sur l'appui en ingénierie, en assistance technique, administrative et financière auprès des acteurs locaux, porteurs de projet tant publics (communes et communautés de communes) que privés (associations locales, groupements professionnels, ...).

III – LE PAYS ET SA COMMUNICATION

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles doit assurer une communication permanente auprès de son réseau de partenaires au sein du Syndicat Mixte, de la population et des acteurs locaux, et à l'externe, en matière de communication institutionnelle et promotionnelle par la création d'un site Internet, d'un Intranet, la publication d'une lettre du Pays.

En conséquence, Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les orientations budgétaires suivantes :

En fonctionnement

En dépenses

Inscrire les crédits de fonctionnement du Syndicat Mixte à hauteur de 1 022 000 €, représentant les charges de personnel (816 000 €) et les services extérieurs et autres charges (206 000 €).

Mettre en œuvre les actions structurantes du Pays, dans les domaines de l'habitat, du logement, des services à la population, de l'action culturelle, de la préservation du patrimoine et de l'environnement, de l'action économique et de la structuration touristique, pour un coût total de l'ordre de 576 000 €

Mettre en œuvre les nécessaires outils de communication autour de l'action du Syndicat Mixte de Pays, pour un coût global de l'ordre de 66 000 €.

Prévoir d'affecter une partie des excédents 2006 à la section d'investissement pour 20 000 €.

En recettes

Maintenir le produit des contributions des membres du Syndicat Mixte (communes et communautés de communes) à hauteur de 3,50 €/habitant, soit 194 743 €.

S'appuyer sur des concours de l'Europe au titre du programme Leader +, à hauteur de 210 000 €, étant précisé que ces crédits font l'objet d'un zonage sur la Destination Vignobles.

S'appuyer sur des concours de l'Etat, à hauteur de 97 000 €.

S'appuyer sur des concours de la Région Languedoc-Roussillon, à hauteur de 167 000 €.

S'appuyer sur des concours du Département de l'Hérault, à hauteur de 810 000 € dont 510 000 € sont statutairement consacrés à l'ingénierie et à l'assistance technique

Prévoir les recettes liées à la participation des communes et communautés de communes à hauteur de 1.50 €/habitant soit 83 400 €, pour le suivi animation de l'OPAH RR de Pays en année pleine ; pour 2007, le suivi-animation devrait démarrer au 1^{er} avril 2007, avec une participation proratisée de 1,125 €/habitant, le complément, soit 0,375 €/habitant étant affecté à la formation et la communication sur l'OPAH.

Prévoir d'autres recettes, pour un montant prévisionnel de l'ordre de 123 000 € incluant régie de recettes spectacles, éditions patrimoniales, topo guides (25 000 €), partenariat avec la Régie de Développement Local,(40 000 à 48000 €), report du résultat 2006 (45 000 à 50 000 €) .

Le budget de fonctionnement étant ainsi équilibré en recettes et dépenses à 1 684 000 €.

En investissement

L'année 2007 verra la réalisation des travaux du siège devant héberger le GAL Leader +, l'acquisition des mobiliers nécessaires au siège, à la Maison des Services et aux personnels embauchés (chargé de mission économique, techniciens OPAH ...), ainsi que les matériels informatique et de téléphonie.

En dépenses

Les ordres de grandeur sont les suivants :

- travaux & imprévus = 80 000 €
- mobiliers = 15 000 €
- matériels et logiciels informatique = 10 000 €
- matériels de téléphonie = 6 000 €

En recettes

S'appuyer sur des concours de l'Europe, à hauteur de 26 000 €.

S'appuyer sur des concours du Département, à hauteur de 16 000 €.

Solliciter l'emprunt à hauteur de 50 000 €.

Virer un montant à hauteur de 20 000 € de la section de fonctionnement, au titre de l'excédent 2006 reporté.

Le budget d'investissement étant ainsi équilibré en recettes et en dépenses à 111 000 €.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur les orientations budgétaires.

Oùï l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical du Pays Haut Languedoc & Vignobles se prononce favorablement sur les orientations budgétaires énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A Saint-Chinian, le 29 janvier 2007.

Le Président,
Francis BOUTES

Reçu enSousPréfecture De Béziers Le 12 février 2007
